



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
5 mai 2004  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-neuvième session**  
Point 86 de la liste préliminaire\*  
**Questions de politique macroéconomique**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 2004**  
28 juin-23 juillet 2004  
Point 13 b) de l'ordre du jour provisoire\*\*  
**Questions relatives à l'économie  
et à l'environnement**

## Science et technique au service du développement

### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre aux membres du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur la première phase et l'état d'avancement des préparatifs de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a été établi en application de la résolution 57/238 de l'Assemblée générale.

#### *Résumé*

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 57/238 de l'Assemblée générale par laquelle celle-ci a invité le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à lui présenter chaque année, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur les préparatifs du Sommet.

Il rend notamment compte des textes issus de la première phase du Sommet tenu à Genève du 10 au 13 décembre 2003, ainsi que des préparatifs en cours pour la seconde phase du Sommet qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

\* A/59/50.

\*\* E/2004/100.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rappel des faits .....	1–4	3
II. Organisation du Sommet .....	5–8	3
III. Phase préparatoire du Sommet .....	9–11	4
IV. Textes issus de la première phase du Sommet .....	12–27	4
A. Adopter une conception commune de la société de l’information .....	18–19	5
B. Arrêter un programme pour édifier une société de l’information ouverte qui privilégie le développement .....	20–23	6
C. Agir dans un certain nombre de domaines cruciaux tels que la création d’un fonds de solidarité numérique et la gouvernance d’Internet .....	24–27	6
V. Suite à donner au Sommet et rôle des organismes des Nations Unies .....	28–32	7
A. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies .....	30	7
B. Comité d’organisation de haut niveau pour le Sommet .....	31–32	7
VI. Passage à la seconde phase .....	33–35	8
VII. Conclusion .....	36	8

## **Rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur la première phase et l'état d'avancement des préparatifs de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information**

### **I. Rappel des faits**

1. L'idée du Sommet mondial sur la société de l'information a été lancée dans une résolution présentée par la Tunisie, que la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a adoptée en 1998. Invités par cette résolution à tenir des consultations, les organismes des Nations Unies sont convenus de la nécessité d'organiser un sommet mondial sur la question. À sa session de 2001, le Conseil de l'UIT a décidé que le Sommet mondial sur la société de l'information se déroulerait en deux phases : à Genève du 10 au 12 décembre 2003, puis à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.
2. Le Sommet a été approuvé par les résolutions 56/183 et 57/238 de l'Assemblée générale des Nations Unies dans laquelle cette dernière a invité le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications à présenter chaque année au Conseil économique et social un rapport sur le Sommet.
3. Le Sommet a été organisé sous le haut patronage du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'UIT a joué le rôle de chef de file dans les préparatifs du Sommet, en coopération avec des organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ainsi qu'avec les pays hôtes, la Suisse et la Tunisie.
4. Le Sommet devait donner aux principaux acteurs – gouvernements, organismes des Nations Unies, secteur privé et société civile – l'occasion de se réunir au niveau international pour définir une conception commune de la société de l'information, convenir de perspectives en la matière et adopter une déclaration et un plan d'action.

### **II. Organisation du Sommet**

5. Plusieurs innovations ont marqué les préparatifs et la tenue du Sommet mondial.
6. Tout d'abord, il a été décidé que le Sommet se tiendrait en deux phases, en Suisse puis en Tunisie. La première phase a eu lieu à Genève et la deuxième devrait se dérouler à Tunis du 16 au 18 novembre 2005. Cette organisation en deux phases et la participation de pays hôtes du Nord et du Sud facilitent le plein examen de toutes les questions pertinentes et le suivi des textes issus du Sommet, puisque la seconde phase permettra de dresser le bilan des résultats obtenus depuis la première phase. Par ailleurs, plusieurs points délicats qui n'ont pu être réglés à Genève pourront être examinés plus avant en Tunisie.
7. Comme les questions que pose la société de l'information relèvent des mandats de nombreux organismes et programmes des Nations Unies, en 1999, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a constitué un Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet pour coordonner les

activités des organismes des Nations Unies et leurs contributions au Sommet. Ce comité, présidé par le Secrétaire général de l'UIT, a tenu deux réunions officielles et cinq réunions de travail pour préparer la première phase. C'est notamment grâce à sa contribution qu'a été reconnue l'importance des organisations internationales en tant que parties prenantes de l'application du Plan d'action de Genève. Ensuite, le Sommet a marqué un pas en avant du fait de la participation de toutes les parties prenantes aux grandes réunions internationales. Le secteur privé comme la société civile ont été étroitement associés aux préparatifs du Sommet et ont activement participé aux réunions du Comité préparatoire. Un bureau, constitué par des membres de la société civile pour représenter différents points de vue, ainsi que des représentants du secteur privé ont rencontré à plusieurs reprises le Bureau du Sommet composé de représentants des pouvoirs publics. Les membres des secteurs de l'UIT ont été automatiquement accrédités pour participer au Sommet et à ses préparatifs.

8. Enfin, l'organisation du Sommet, financé par des contributions volontaires, a essentiellement été assurée par du personnel détaché à titre gratuit. L'Assemblée générale des Nations Unies n'a alloué aucun fonds au Sommet et les organes directeurs de l'UIT n'y ont alloué que des crédits très limités. Compte tenu de la nature multidisciplinaire du Sommet, un secrétariat exécutif, dont le siège se trouve auprès de l'UIT à Genève, a été chargé de préparer le Sommet. Ce secrétariat est composé d'experts détachés par les gouvernements, ainsi que par des organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé. Les ressources destinées à financer les préparatifs du Sommet ont été réunies par une campagne d'appel de fonds et au moyen d'un mécanisme de prêt mis en place par l'Union.

### **III. Phase préparatoire du Sommet**

9. Un processus préparatoire a été lancé en juillet 2002 afin d'arrêter les thèmes du Sommet. Dans ce cadre, le Comité préparatoire a tenu trois réunions en 2002 et 2003.

10. Outre les réunions du Comité préparatoire, des conférences préparatoires régionales se sont également attachées à évaluer les difficultés, possibilités et contraintes liées à la société de l'information, à convenir de perspectives régionales communes et à arrêter un plan afin d'examiner les questions les plus importantes et de résoudre les problèmes identifiés.

11. Il a été tenu compte des textes issus des conférences régionales, considérés comme des contributions officielles au Sommet, pour établir les documents du Sommet. On trouvera de plus amples informations au sujet du processus préparatoire sur le Web à l'adresse suivante : <<http://www.itu.int/wsis/preparatory/index-fr.html>>.

### **IV. Textes issus de la première phase du Sommet**

12. Le Sommet, qui a été organisé par l'UIT et la Suisse, a bénéficié de l'appui de nombreux organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité d'organisation de haut niveau. Le Secrétaire général de l'Union a rempli les fonctions de Secrétaire général du Sommet et des réunions du Comité préparatoire.

13. C'est lors de la phase de Genève que les dirigeants internationaux se sont rencontrés pour la première fois pour examiner les questions que pose la société de l'information, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux fins du développement, la cybersécurité, la gouvernance d'Internet, le coût de l'accès aux communications, l'infrastructure et le renforcement des capacités, la diversité culturelle et les médias.

14. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a tenu des propos très positifs sur les TIC dans sa déclaration liminaire, a indiqué que ce sommet était peut-être le premier dont la vocation était d'exploiter des possibilités et non de régler des problèmes.

15. On s'est largement accordé à dire que la première phase avait été un succès. Près de 50 chefs d'État ou de gouvernement et de vice-présidents y ont participé. Plus de 11 000 délégués, représentant 175 États Membres de l'ONU, ont pris part aux délibérations, auxquelles ont également assisté :

- 3 300 représentants de la société civile;
- 514 agents commerciaux représentant 99 sociétés;
- 87 organisations internationales;
- Plus de 1 000 journalistes.

16. Lors de la première phase, plus de 300 manifestations ont également été organisées à Genève en marge du Sommet, notamment de grandes réunions sous l'égide de nombreux organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales.

17. Les principaux résultats issus du Sommet ont été rassemblés dans deux documents de base, une déclaration de principes et un plan d'action, qui ont été établis au cours du processus préparatoire et que les gouvernements ont adoptés en séance plénière lors du Sommet. Les textes définitifs sont disponibles sur le site du Sommet à l'adresse suivante : <<http://www.itu.int/wsis/>>.

## **A. Adopter une conception commune de la société de l'information**

18. On peut définir la société de l'information comme une société dont le développement socioéconomique repose au moins autant sur l'exploitation d'informations et de connaissances et sur l'échange de services que sur l'industrie ou les ressources naturelles.

19. Selon la conception commune exposée dans la Déclaration, la société de l'information est une société ouverte et à dimension humaine, dans laquelle chacun devrait avoir la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir. La Déclaration reconnaît en ce sens que les TIC sont un outil essentiel pour promouvoir le développement social et économique. L'appui des gouvernements et des autres parties prenantes est indispensable à cette fin.

## **B. Arrêter un programme pour édifier une société de l'information ouverte qui privilégie le développement**

20. Après avoir défini ce que la société de l'information devrait être, la Déclaration énonce 11 principes fondamentaux, à savoir notamment l'importance de l'infrastructure en tant que fondement essentiel de la société de l'information, la nécessité d'un accès à l'information et aux connaissances à des conditions abordables, le renforcement des capacités, la mise en place d'un environnement propice, l'accroissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC, les applications électroniques et la coopération internationale et régionale.

21. Conformément à ces principes, le Plan d'action énumère un large éventail d'activités à mettre en oeuvre pour exploiter les possibilités offertes par les TIC afin de contribuer au progrès de l'humanité. Le Plan d'action peut être décomposé en deux parties. La première énonce un ensemble d'objectifs et de grandes orientations à réaliser d'ici à 2015, essentiellement afin d'assurer que tous les citoyens aient accès à l'information et aux communications, et les assortit de cibles et de dates précises pour connecter toutes les grandes institutions (écoles, hôpitaux, etc.).

22. La seconde partie du Plan d'action associe les principes de la Déclaration à des actions spécifiques. Le Plan d'action s'adresse à toutes les parties prenantes, mais comporte de nombreuses sections concernant plus particulièrement les tâches à entreprendre par les organisations internationales et l'aide de ces dernières aux gouvernements.

23. L'ensemble de ces documents plaide résolument en faveur des avantages des TIC, notamment de cibles spécifiques en matière de connectivité et de déploiement des TIC et d'applications, dont la mise en oeuvre, aux niveaux national et international, pourrait faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

## **C. Agir dans un certain nombre de domaines cruciaux tels que la création d'un fonds de solidarité numérique et la gouvernance d'Internet**

24. Comme le Sommet comportera deux phases, les participants pourront poursuivre l'examen de deux questions particulièrement complexes qui n'ont pu être réglées à Genève, à savoir la gouvernance d'Internet et les mécanismes de financement.

25. Pour faire avancer la situation, la Déclaration et le Plan d'action invitent le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à constituer un groupe de travail sur la gouvernance d'Internet et à organiser un groupe d'action sur les mécanismes de financement qui permettraient de combler la fracture numérique.

26. Un petit secrétariat sera constitué à Genève pour appuyer les consultations à propos de la gouvernance d'Internet. Depuis décembre dernier, un certain nombre de réunions ont été organisées sur la gouvernance d'Internet pour donner suite aux textes issus du Sommet : un atelier de l'UIT (Genève, 26 et 27 février 2004); un atelier de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (Rome, 5 et 6 mars 2004); une réunion du comité consultatif spécial de la Chambre de commerce internationale (Paris, 24 février 2004); un forum mondial sur la

gouvernance d'Internet organisé par le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'ONU (New York, 25 et 26 mars 2004). Ces manifestations ont attiré de nombreux participants venus de tous les secteurs et ont aidé les différentes parties prenantes à mieux comprendre les questions en jeu et à faire connaître leurs positions respectives.

27. Comme pour le groupe d'action sur le financement des TIC, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été prié de prendre la tête du suivi des recommandations du Sommet, en consultation avec la Banque mondiale et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

## **V. Suite à donner au Sommet et rôle des organismes des Nations Unies**

28. Le Sommet est un point de départ pour agir. Toutes les parties prenantes vont maintenant devoir continuer de contribuer aux préparatifs de la seconde phase du Sommet et appliquer le Plan d'action approuvé à Genève.

29. Au cours de la prochaine étape jusqu'à la seconde phase, les organismes des Nations Unies vont devoir contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action de Genève dans le cadre de leurs mandats respectifs, aider à organiser des réunions thématiques et d'autres manifestations liées au Sommet et y participer activement, et prêter un appui au secrétariat du Sommet en lui fournissant des ressources financières et en mettant du personnel à sa disposition.

### **A. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies**

30. L'examen des textes issus de la première phase était inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil, qui s'est tenue à Vienne le 2 avril 2004. Le Conseil a estimé que la première phase du Sommet avait été un succès et a souligné qu'il importait de mettre en oeuvre le Plan d'action de la phase de Genève et de faire front collectivement aux difficultés à venir, en particulier en ce qui concerne les questions essentielles de la gouvernance d'Internet et des mécanismes de financement qui permettraient de combler la fracture numérique. Il a instamment prié ses membres de participer activement au processus préparatoire de la phase de Tunis et de contribuer à son succès. Le Conseil a également prié le Comité de haut niveau chargé des programmes de lui présenter un document pragmatique de fond pour faciliter l'examen de la question à sa session d'automne en 2004, en tirant parti des travaux du Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet.

### **B. Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet**

31. Le Comité d'organisation de haut niveau pour le Sommet a tenu sa troisième réunion le 1er avril 2004, juste avant la réunion que le Conseil des chefs de secrétariat a tenue à Vienne, afin d'évaluer les textes issus du Sommet et le rôle éventuel des organismes des Nations Unies.

32. Les membres du Comité ont souligné qu'il importait que tout le système se mobilise pour mettre en oeuvre les textes issus du Sommet et ont conclu que les

organismes des Nations Unies devaient tout faire pour pouvoir rendre compte de progrès appréciables lors de la phase de Tunis. À cette fin, il faudra que les membres du Conseil des chefs de secrétariat collaborent activement pour éviter les chevauchements d'activités et renforcer les synergies. Dans cette optique, un bilan détaillé et complet des actions en cours et prévues en rapport avec le Sommet va être dressé avec la participation de tous les membres du Comité d'organisation; ce bilan sera ensuite affiché sur le site Web du Sommet.

## **VI. Passage à la seconde phase**

33. Une séance de réflexion informelle s'est tenue à Hammamet (Tunisie) les 2 et 3 mars 2004, au cours de laquelle les participants ont échangé des idées et des vues sur la marche à suivre pour passer à la seconde phase du Sommet.

34. Lors de la phase de Genève, il a été décidé qu'une réunion préparatoire se tiendrait au cours du premier semestre 2004 pour définir la marche à suivre et les questions à examiner lors de la seconde phase. Cette réunion se tiendra à Hammamet du 24 au 26 juin 2004.

35. Le Bureau provisoire du Sommet qui a été constitué compte 30 membres plus les deux pays hôtes.

## **VII. Conclusion**

36. **Compte tenu du succès de la première phase, cette seconde phase suscite un grand intérêt, de même que la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action. Cependant, il est important de tirer pleinement parti de la dynamique mise en place ainsi que de la bonne volonté de toutes les parties prenantes et du consensus international qui s'est dégagé lors de la phase de Genève. Il est essentiel que les gouvernements appuient la seconde phase; le Secrétaire général de l'UIT a déjà lancé une campagne d'appel de fonds à cette fin.**